



Suspension définitive de l'obligation BAGRO le lundi 16 mars 2015 après bourse

Paris, le 11 mars 2015

AgroGeneration, producteur de céréales et oléagineux en Ukraine, annonce la suspension de la cotation de son obligation cotée (mnémonique : BAGRO - code ISIN : FR0011270537) à compter du lundi 16 mars 2015 après bourse.

Afin de permettre de déterminer le montant du versement à effectuer au titre des intérêts dus aux porteurs des obligations cotées (BAGRO) au 20 mars 2015, la Société doit procéder à la suspension de son obligation. AgroGeneration rappelle que le versement des intérêts se fera par attribution d'OSRANE (1 OSRANE pour 26,67 obligations détenues), auquel s'ajoutera une soulte en numéraire le cas échéant.

La cotation de l'OSRANE au nominal de 100€ interviendra le 31 mars 2015.

Rappel du calendrier de l'opération

10 mars 2015 au 20 mars 2015 inclus : période de souscription

20 mars 2015 : fin de la cotation des DPS

31 mars 2015 : règlement-livraison et admission aux négociations des OSRANE sur Alternext Paris sous le code ISIN FR0012600872

Mise à disposition du prospectus

Un prospectus a reçu le visa de l'AMF n°15-075 en date du 5 mars 2015. Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société (33 rue d'Artois, 75008 Paris), sur son site Internet (www.AgroGeneration.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le Prospectus, notamment à la Partie 1 chapitre 4 et à la Partie 2, chapitre 2.





AgroGeneration sur Alternext

Actions

ALAGR LISTED NYSE ALTERNEXT. **Obligations**

BAGRO LISTED NYSE ALTERNEXT.

Code ISIN FR0010641449 Mnémonique ALAGR Code ISIN FR0011270537 Mnémonique BAGRO

A propos d'AGROGENERATION

Créé en 2007, AgroGeneration est un producteur international de céréales et oléagineux. Suite au rapprochement avec Harmelia, le nouveau Groupe est devenu un des cinq premiers producteurs agricoles en Ukraine avec près de 120 000 hectares contrôlés en Ukraine. Le Groupe a pour objectif, en louant des terres agricoles à fort potentiel, de répondre au défi alimentaire de demain, lié au doublement de la consommation mondiale d'ici à 2050.

Recevez gratuitement toute l'information financière d'AgroGeneration par e-mail en vous inscrivant sur:

www.actusnews.com

AgroGeneration

01 56 43 68 60

investisseurs@AgroGeneration.com

Actus Finance

Guillaume Le Floch, Relations investisseurs
01 53 67 36 70

Anne-Pauline Petureaux, Relations investisseurs
01 53 67 36 72

Alexandra Prisa, Relations presse

01 53 67 36 90

Avertissement

Cette annonce et les informations qu'elle contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des OSRANE AgroGeneration dans un guelconque pays.

Cette annonce ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « **Directive Prospectus** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières mentionnées dans l'annonce rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un des États membres autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par AgroGeneration d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des règlementations applicables dans cet État membre.





Cette annonce ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis ou tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans l'annonce ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. AgroGeneration n'envisage pas d'enregistrer ces valeurs mobilières ou de réaliser une offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis.

Au Royaume-Uni, cette annonce est adressée et destinée uniquement aux personnes qui sont considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, cette annonce est adressée uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué ou sur l'annonce. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées. La diffusion de cette annonce dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

